



AXIOJURIS
a v o c a t s

SCP INTERBARREAUX DESILETS ROBBE ROQUEL

223 rue Charles Germain BP 10237
69658 VILLEFRANCHE SUR SAONE CEDEX
Tél : 04.74.09.47.90 - Fax : 04.74.09.47.99

170, boulevard Stalingrad
69006 LYON
Tél : 04.37.48.80.80 - Fax : 04.37.48.80.81
Toque 786

www.axiojuris.com

Affaire : CIFD / KELLY

Dossier n°20200072

Tribunal Judiciaire NARBONNE

Juge de l'Exécution chargé des Saisies Immobilières

Audience d'Adjudication 03 mai 2021

RG n°20/00003

DIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, ET LE

Au Greffe du **Tribunal Judiciaire de NARBONNE**, par devant nous Greffier de Madame/Monsieur le Juge de l'Exécution, a comparu :

Maitre Pierre GOUIRY, Avocat au Barreau de NARBONNE, y demeurant 56 Boulevard Général De Gaulle 11100 NARBONNE, au Cabinet duquel il est fait élection de domicile, partie poursuivante,

Lequel a déclaré que le cahier des conditions de vente a été déposé au greffe à la date du 04 août 2020 et portant sur un bien saisi sis à SAINT LAURENT DE LA CABRERISSE (Aude - 11220) – route de Talairan, lieudit SAINT BENOIT, dans un ensemble immobilier dénommé « LES JARDINS DE SAINT BENOIT », à usage de résidence avec services para-hôtelières et plus précisément le lot n°49 constituant une maison de type 3.

Cadastré :

| Section | N° | Lieudit | Surface |
|---------|------|--------------|---------------|
| C | 2051 | SAINT BENOIT | 00ha 00a 66ca |

Tel que le bien existe, s'étend, se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, tous droits et facultés quelconques y attaches, sans exception ni réserve, autres que celles pouvant être le cas échéant relatées aux présentes.

Il est précisé, en complément audit cahier des conditions de la vente, que le dit bien situé dans une résidence de tourisme est loué en vertu d'un bail commercial consenti à la société GARRIGAE HOTELS & RESSORTS aux droits de laquelle vient la société « jardins de Saint Benoît ».

Il conviendra d'annexer au Cahier des Conditions de la vente les documents suivants :

- *bail commercial des biens immobiliers meubles en résidence PARA HOTELIERE du 13/05/2008 ;*
- *avenant au bail commercial de la résidence « les jardins de saint benoit » du 16/04/2012 ;*
- *protocole d'accord sur la résidence « les jardins de saint benoit » du 16 avril 2012 ;*

Afin que nul n'en ignore,

Le comparant a signé avec Nous, Greffier